

**EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- \*Date de Convocation : 14/04/2023
- \*Date d'Affichage : 14/04/2023
- \*Conseillers en exercice : 23
- \*PRÉSENTS : 12
- \*VOTANTS : 17

L'an deux mille vingt-trois, le 20 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Étaient présents :** Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Murielle FANOUILLE, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET,

**Étaient absents excusés :**

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,  
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,  
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,  
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,  
Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,  
Madame Muriel DANQUAH, Madame Isabelle LACOUR, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur Dominique REVEILLERE a été désigné Secrétaire de séance.

**DE N°6 :TARIF DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE**  
**Année scolaire 2023-2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission Enfance Éducation du 11/04/2023,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances du 13/04/2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Michel PLAIGNAUD, Maire adjoint Enfance et Éducation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** que la tarification de l'étude surveillée se fera forfaitement par trimestre (en fonction du nombre de semaines et arrondis à l'euro près).

**FIXE** le tarif de l'Étude Surveillée comme il suit :

2023-2024	Nombre de semaines	Plein temps	Mi-temps
Tarif 1er trimestre	Sept/Déc → 14 sem.	137 €	82 €
Tarif 2ème trimestre	Janv./Mars → 11 sem.	108 €	65 €
Tarif 3ème trimestre	Avr./Juill. → 11 sem.	108 €	65 €

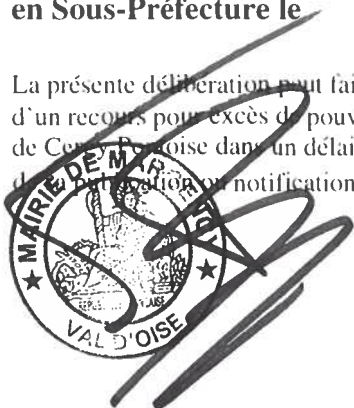
**CONSIDÈRE** que chaque année le tarif sera révisé en fonction des charges liées à l'Étude surveillée.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 21/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Compiègne dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou notification.



Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20230421-DEL620042023-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023